



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Sylviane NOEL

Sénatrice
de la Haute-Savoie

Secrétaire de la
Commission des Affaires
Economiques

Conseillère Régionale
Auvergne Rhône Alpes

Conseillère Municipale
de Nancy-sur-Cluses

La Roche-sur-Foron, le 2 février 2024

Réf. : SN/PV/4425

Monsieur le Président de la République,

J'ai écouté attentivement votre allocution du 16 janvier 2024 et parmi les mesures annoncées, vous avez évoqué la nécessité de développer le Service d'Accès aux Soins permettant d'apporter une réponse à tous les patients, dans un délai de 48 h maximum, qu'il s'agisse des demandes de soins urgents ou des demandes de soins non programmés en cas d'indisponibilité du médecin traitant.

Je ne peux évidemment que souscrire pleinement à cette mesure de bon sens, permettant de désengorger les urgences de nos hôpitaux pour la prise en charge de soins par la médecine de ville.

Je tiens cependant à vous faire part de la situation de la Haute-Savoie dont le service d'accès aux soins est actuellement bien mal en point !

Mis en œuvre en 2021 par la collaboration entre tous les acteurs (le 15, les services d'urgence, les directeurs des hôpitaux, le conseil de l'ordre des médecins, les communautés professionnelles territoriales de santé de Haute-Savoie, les médecins de montagne, les structures privées telles que SOS médecin) le SAS74 avait permis de construire une organisation permettant d'améliorer la prise en charge des demandes de soins non programmés, grâce à l'action de plus de 350 médecins généralistes.



Cette organisation repose sur une interconnexion entre le 15 et les structures prenant en charge les SNP, comme les CPTS qui couvrent 95% du département. Le 15 et les services d'urgence avaient alors constaté une nette amélioration en termes d'afflux de patients.

Initialement, le financement national prévu pour les SAS permettait de valoriser la participation des médecins régulateurs et celle des médecins généralistes effecteurs. Cela encourageait donc à participer et valoriser les efforts faits pour recevoir des patients non connus des cabinets. Cette valorisation financière permettait également de consolider et de développer davantage cette organisation collective.

Or, la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie (CPAM 74) a annoncé en février 2023 qu'elle refusait de financer l'application de la majoration pour SNP de 15 euros par consultation si le patient n'a pas été au préalable dirigé par le centre 15. Cette décision a abouti à engorger inutilement le centre 15 qui ne peut plus répondre, mettant en danger les urgences noyées dans le flux d'appel. Elle a aussi abouti à désorganiser la permanence des soins de soirée.

Alors que le département de la Haute-Savoie subit déjà une double peine à travers, d'une part, les nombreux déserts médicaux dans ses zones rurales et de montagne et, d'autre part, la fuite incessante des professionnels de santé en Suisse voisine où les salaires sont bien plus élevés, cette décision est irresponsable et remet en question l'immense travail réalisé depuis plusieurs mois par ces professionnels qui ont décidé de se retirer du dispositif.

Ces spécificités, associées à une démographie très dynamique du département – la plus forte croissance démographique de métropole – et à une activité touristique été comme hiver très importante, doit incontestablement permettre à notre département de bénéficier d'un traitement particulier pour répondre aux difficultés de notre système de santé.

En vous remerciant par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République l'expression de ma très haute considération.

Sylviane NOEL